

La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : l'exemple des archives des écoles primaires

Audrey Ceselli

Citer ce document / Cite this document :

Ceselli Audrey. La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : l'exemple des archives des écoles primaires. In: La Gazette des archives, n°243, 2016-3. Quel accès, quel traitement pour les documents et données de l'enseignement et de la recherche? Actes des journées d'études de la section Aurore - Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants - de l'Association des archivistes français des 28 novembre 2014 et 6 novembre 2015. pp. 29-38;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5373>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_243_3_5373

Fichier pdf généré le 18/03/2019

La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : l'exemple des archives des écoles primaires

Audrey CESELLI

Introduction

Le département de la politique de collecte des Archives de Paris a mené sur plus de deux ans une opération de visites systématiques des écoles et établissements scolaires parisiens pour collecter et, ainsi, sauvegarder leurs archives historiques. À la suite de cette collecte, les Archives de Paris ont développé une politique variée de mise en accès de ces archives afin de concilier les attentes des services versants, de la collectivité ainsi que celles du public. Le premier jalon de cette politique a été la publication, en février 2013, d'un état des versements dédié aux archives des écoles primaires intitulé *Deux siècles d'enseignement public à Paris (XIX^e - XX^e siècles)*, initié et conçu par le département de la politique de collecte. L'intervention sur la mise en accès des archives des écoles primaires parisiennes a été l'occasion de présenter cette opération de collecte, de revenir sur l'élaboration de la publication avant d'exposer les choix de mise en accès et d'ouverture de ces sources.

Une collecte exceptionnelle

Le constat de départ en matière de collecte des archives scolaires

En juillet 2006, un état des lieux en matière d'archivage est dressé pour l'ensemble des services pour lesquels les Archives de Paris sont territorialement compétentes au regard du contrôle scientifique et technique de l'État sur les

archives publiques. Concernant les écoles et établissements scolaires parisiens, le constat était le suivant :

- pour le secondaire : seuls les lycées avaient fait l'objet d'une campagne d'inspection dans les années 1990 donnant lieu à des versements ponctuels répondant à des urgences sanitaires, pour sauvegarder des documents dégradés en perdition, ou logistiques, lors de travaux ou de fermetures d'établissements ;

- pour le primaire : seules les archives historiques d'un groupe scolaire du XX^e arrondissement avaient été prises en charge en juin 2006 révélant tout l'intérêt de ces sources, alors méconnues des usagers et des chercheurs parisiens. En effet, seules les associations pour la mémoire des enfants juifs déportés (AMEDJ) travaillaient au sein même des écoles sur les registres d'inscription des élèves pour contribuer à l'apposition de plaques commémoratives à l'entrée de celles-ci.

Ce constat a conduit à la mise en place d'une opération systématique de visites et de collecte qui s'est déroulée entre l'automne 2007 et l'automne 2009, pour les écoles et collèges, et s'est poursuivie pour les lycées jusqu'en 2013.

La méthode

En mars 2007, deux notes ont été envoyées au recteur de l'académie de Paris et à la directrice des Affaires scolaires de la Ville de Paris pour leur faire part du projet et leur demander d'en informer les écoles et établissements scolaires afin de faciliter les visites de contrôle et d'évaluation ainsi que les versements à venir.

Les trois collecteurs (un conservateur du patrimoine et deux archivistes) du département de la politique de collecte se sont répartis les arrondissements parisiens pour auditer les quelque 660 écoles primaires et 260 établissements secondaires publics. Ainsi, tous les espaces de stockage ont été visités (espaces de travail, caves, greniers, etc.), les délais de conservation et le sort final des documents produits ont été rappelés en application des préconisations de l'instruction conjointe des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale du 22 février 2005¹. Les archives présentant un intérêt historique ont été identifiées, sommairement décrites et mises de côté. La priorité a été donnée aux documents de la scolarité, précieux pour les droits des administrés et pour la recherche historique future. Ainsi ont été collectés, de manière systématique,

¹ Instruction DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'Éducation nationale.

les registres d'inscription des élèves accompagnés des répertoires alphabétiques antérieurs aux années 1960.

Afin de garantir la réussite de l'opération et de faciliter le versement des archives historiques, les Archives de Paris ont exceptionnellement pris en charge le transfert des documents vers leurs dépôts pour qu'ils soient décrits plus finement dans un bordereau de versement réglementaire. Une fois le classement et le traitement des documents effectués par les équipes des Archives de Paris, les bordereaux de versement ont été adressés aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement afin d'attester de leur prise en charge définitive. Ces versements ont été cotés par commodité en série continue W, à l'exception de certains versements de lycées dont la composition des fonds justifiait leur partition entre les séries modernes et contemporaines.

Le bilan

Les Archives de Paris conservent désormais les archives historiques de l'intégralité des écoles primaires et de la quasi-totalité des établissements secondaires. À ce jour, seuls deux établissements secondaires refusent encore de verser leurs archives historiques ; des relances régulières de la part du département de la collecte laissent espérer que ces archives rejoindront à terme les fonds des Archives de Paris.

Concernant les archives de l'enseignement primaire, cette opération d'envergure a permis la collecte de plus de 200 mètres linéaires d'archives ayant trait spécifiquement au premier degré. Elle s'est traduite par l'entrée de 516 versements effectués par 506 services versants (écoles ou établissements) se répartissant de la manière suivante : 162 écoles maternelles, 272 écoles élémentaires, 14 écoles polyvalentes, 38 collèges, 1 collège-lycée, 19 lycées. Ces services versants ont pu verser des archives qu'ils ont eux-mêmes produites dans le cadre de leur activité ou dont ils ont hérité au gré de travaux, regroupements, fermetures d'écoles ou d'établissements.

Il a été parfois délicat de faire accepter le principe du versement des archives historiques aux directeurs d'école ou aux associations mémorielles qui y étaient affectivement attachés et souhaitaient les conserver dans l'enceinte des écoles. La publication du guide a permis de légitimer notre action et d'ouvrir ces fonds à un large public. Aujourd'hui, la conservation de ces documents aux Archives de Paris n'est plus du tout contestée. Ponctuellement, des directeurs d'école nous saisissent encore pour effectuer des versements complémentaires lorsqu'ils retrouvent des archives historiques à l'occasion de rangements ou de travaux effectués dans les établissements.

Présentation de l'instrument de recherche

Sa conception

Le conservateur en charge de la politique de collecte a très rapidement envisagé la production d'un guide permettant de rendre lisible et de valoriser cette collecte. Ainsi, l'audit des écoles et établissements, la prise en charge des documents, le classement des archives historiques versées et la rédaction des notices descriptives du guide se sont faits de manière concomitante. Au fur et à mesure de l'entrée et du traitement des versements, chaque collecteur devait intégrer dans la matrice du guide à venir les fonds des écoles des arrondissements dernièrement inventoriés.

Pour le premier degré, une liste des typologies normalisées et un ordre de présentation ont été retenus pour harmoniser les pratiques des trois collecteurs en charge également du classement. Pour le second degré, la grande variété des documents collectés rendait l'harmonisation plus complexe ; toutefois, un plan de classement commun a été défini (administration générale, intendance, personnel, scolarité, santé scolaire, association d'anciens élèves, iconographie, etc.).

À l'origine, l'ouvrage devait rassembler les deux degrés. Pour hâter sa sortie, il a été décidé en janvier 2010 de le scinder en deux tomes et de consacrer le premier aux archives de l'enseignement primaire : les services producteurs (écoles) ou détenteurs d'archives du premier degré (collèges ou lycées) avaient été audités et leurs archives collectées, ce qui n'était pas encore le cas du second degré.

Le corps de l'instrument de recherche

Reflet et fruit d'une action volontariste de collecte, cette publication a naturellement pris la forme d'un état des versements pour que chaque école puisse retrouver les documents qu'elle avait versés. Il s'agissait, en effet, de rédiger un « instrument de recherche décrivant de façon sommaire les versements reçus par un service d'archives et se présentant par numéro de versement ou par ordre méthodique des services versants ou des grands domaines d'attribution »¹. Une présentation par ordre méthodique des services

¹ Dictionnaire de terminologie archivistique disponible sur le site Internet du Service interministériel des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/publications/terminologie-archivistique/>

versants a été retenue, le service versant se définissant comme l'école ou l'établissement détenant les archives au moment de la collecte et ayant effectué l'opération de versement aux Archives de Paris. Il n'est pas nécessairement le producteur des documents qu'il verse. En conséquence, les notices rédigées par service versant peuvent présenter des archives issues de producteurs différents. La précision systématique de l'adresse de l'école productrice des archives permet de la distinguer du service versant.

Le corps de l'instrument de recherche est composé de 506 notices descriptives de versements, classées par arrondissement. Chaque notice par service versant présente deux zones de description : la partie haute décrit l'ensemble du versement effectué par le service versant ; la partie basse détaille l'ensemble des documents versés pour chaque producteur.

422 - ÉCOLE ELEMENTAIRE B 5-23 RUE DES LILAS

Référence	2714W
Dates extrêmes	1891-2000
Niveau de description	Partie de fonds
Importance matérielle	12 articles, 0,30 m.l.
Nom(s) du (des) producteur(s)	École de filles 4 rue des Bois ; école de filles cité Lemière ; école de filles 26 rue de Cîteaux (12 ^e arr.)
Modalité d'entrée	Versement 2007
Instrument de recherche	Bordereau de versement

École de filles 4 rue des Bois

Répertoires alphabétiques des élèves.	[1920]-1957	2714W 1-2
Registres d'inscription des élèves.	1893-1964	2714W 3-6
Registre des visites d'inspection médicale.	1902-1914	2714W 7
Registre à souches des bons de travaux d'entretien locatif.	1940-1953	2714W 10

École de filles cité Lemière

Registre portatif du mobilier.	1891-1975	2714W 9
Registre de réception et de distribution des fournitures scolaires.	1895-2000	2714W 8

École de filles 26 rue de Cîteaux (12^e arr.)

Journal grand-livre de comptabilité matières.	1891-1968	2714W 11
Livre de caisse de la société des Amis de l'école.	1930-1968	2714W 12

Exemple de notice descriptive : notice n° 422 (19^e arr.)

La notice numéro 422, présentée ci-dessus, montre que l'école élémentaire B de la rue des Lilas dans le XIX^e arrondissement a versé des archives produites par trois écoles différentes dont elle avait hérité : celles de l'école de filles du 4 rue des Bois (XIX^e arr.), de l'école de filles de la cité Lemièrè (XIX^e arr.), de l'école de filles du 26 rue de Cîteaux (XII^e arr.).

À la réflexion, ce type d'instrument de recherche manque peut-être de lisibilité pour les lecteurs. En effet, ceux-ci font difficilement la distinction entre service producteur et service versant. Un état des fonds par école aurait été probablement plus facile d'accès et aurait permis d'alléger les notices de présentation.

Les autres parties

Le corps de l'instrument de recherche est complété par plusieurs présentations permettant de contextualiser l'opération de collecte et de mieux comprendre l'intérêt des fonds collectés. Ainsi, le lecteur trouvera :

- une introduction historique rédigée par Jean-François Condette, professeur en histoire contemporaine à l'université d'Artois et spécialiste de l'histoire de l'enseignement. Sa contribution permet de renforcer le caractère scientifique du guide. Elle apporte le regard d'un historien sur l'intérêt de ces fonds et défriche les champs de recherche historique potentiels qu'offre cette collecte sur l'histoire des conditions matérielles de l'acte éducatif parisien, sur les œuvres scolaires ou encore sur les acteurs principaux de l'éducation que sont les élèves ;

- un historique de la conservation, rédigé par le conservateur du patrimoine à l'initiative du projet, qui précise le contexte des versements, les critères de tri et de sélection retenus ;

- une typologie documentaire, rédigée par une archiviste qui analyse précisément le contenu des documents collectés tant sur le fond que sur la forme. Cette étude typologique s'organise autour de quatre grandes thématiques : la gestion et le fonctionnement de l'école, la pédagogie dispensée, la scolarité des élèves et le suivi des œuvres complémentaires. Elle est complétée par un tableau synoptique révélant la richesse de ces fonds de manière globale et transversale, ce qui permet aux chercheurs travaillant sur la pédagogie, par exemple, d'identifier rapidement les différentes typologies à exploiter et la période couverte par celles-ci ;

- deux index par producteur. Une indexation matière présentait peu d'intérêt ; en revanche, des index de noms de rues étaient indispensables pour

utiliser le guide puisque les écoles n'ont pas de nom, mais sont identifiables uniquement grâce à leur adresse. Les index renvoient aux numéros de notices : le premier est par nom de rue, tous arrondissements confondus, et permet au lecteur de retrouver toutes les notices traitant des archives d'une école dans le cas où celles-ci auraient été versées par plusieurs écoles ; le second index est par arrondissement, puis par nom de rue et permet au lecteur ne connaissant pas l'adresse de l'école de balayer les versements de toutes les écoles d'un arrondissement. Ainsi, ne figureront pas dans ces index les adresses des écoles présentes uniquement dans le guide comme services versants ;

- deux annexes. La première propose une chronologie succincte autour de la construction des écoles (emplacement, propriété initiale du terrain, conditions de l'édification des bâtiments scolaires). Ces éléments de contexte sont présentés par arrondissement et par adresse en suivant l'ordre des notices de l'état des versements et en renvoyant vers celles-ci. La seconde annexe donne la liste des cours complémentaires et précise par adresse les types de cours complémentaires rattachés aux écoles de filles ou de garçons (enseignement général, enseignement commercial, enseignement manuel et ménager) et la référence aux notices descriptives de l'état des versements lorsque les archives ont été versées. Elle permet au lecteur d'associer un cours complémentaire à une école ;

- des sources complémentaires et une bibliographie traitant à la fois de l'enseignement des premier et second degrés.

L'iconographie

Une attention particulière a été portée à l'iconographie illustrant la diversité et la richesse des documents collectés. Trois cahiers de huit pages en couleur ponctuent la publication :

- le premier, intitulé « L'année scolaire », illustre ses temps forts : l'inscription et le suivi de la scolarité des élèves, le déroulement d'une journée, la pédagogie, la remise des diplômes et les palmarès ;

- le deuxième, « La vie dans l'école », traite des bâtiments scolaires, des conditions matérielles et sanitaires dans les écoles parisiennes. Ce cahier permet d'introduire des sources complémentaires comme celles versées par les services municipaux en charge de l'entretien des bâtiments scolaires ;

- le troisième, « Entre souvenirs et mémoire », revient sur les activités collectives et festives (spectacles, journaux d'élèves, rôle des associations

d'anciens élèves) et sur les moments plus sombres dont témoignent les archives versées (premier et second conflits mondiaux).

Afin de rendre moins aride le corps de l'instrument de recherche, la reproduction d'un document très visuel et coloré agrémenté la première page de chaque arrondissement. Ces illustrations sont essentiellement issues de la sous-série 23 Fi des Archives de Paris composée de 164 documents (buvards, cartons de jeu, vignettes ou encore bons points) qui ont, pour l'essentiel, été extraits des registres collectés afin de les préserver et de les mettre en valeur.

Une politique de mise en accès de ces fonds

Une publication sur support papier : un choix assumé

Développer différentes collections sur support papier était un vrai choix de la direction afin de promouvoir les activités scientifiques (guides des sources, beaux-livres, focus particulier sur un fonds des Archives de Paris).

La publication sur ce type de support est un outil de communication à destination de la collectivité (élus, direction des Affaires scolaires, direction des Affaires culturelles) puisque, par ce biais, le département de la collecte lui rend compte de son activité. Il s'agit également d'un outil de communication à destination des services versants, en l'occurrence des écoles et établissements ayant versé. Ce guide est un instrument de recherche dans lequel ils se reconnaissent et qu'ils peuvent facilement s'approprier puisqu'ils en sont la clef d'entrée. Ainsi, ils sont reconnus comme acteurs de la sauvegarde de la mémoire scolaire parisienne et comme passeurs d'histoire. Un exemplaire de la publication a d'ailleurs été adressé gracieusement à chaque école parisienne, ainsi qu'aux deux établissements secondaires encore récalcitrants afin de les encourager à procéder au versement de leurs archives historiques.

Des actions de valorisation variées

La publication du guide a permis de mettre en place des actions de valorisation de ces fonds. Parallèlement à sa sortie, une exposition intitulée « Des écoles aux archives » a été montée pour présenter l'opération de collecte et la diversité des fonds versés, les cartels de l'exposition s'appuyant notamment sur l'étude typologique faite dans le guide.

Une exposition virtuelle intitulée « Faire l'école à Paris » a également été réalisée au cours du deuxième trimestre 2015 après le déploiement de la plateforme dédiée. Cette exposition développe trois volets thématiques autour de l'enseignement, l'école au quotidien et l'architecture scolaire à Paris. Pour chacun de ces axes, sont proposées différentes galeries d'images accompagnées de notices descriptives apportant un éclairage historique et contextualisant les fonds collectés.

Par ailleurs, le service éducatif a élargi ses propositions d'ateliers à destination des élèves des écoles primaires en leur offrant la possibilité de travailler sur les archives versées par leur école, notamment sur les registres d'inscription. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, par exemple, ont été organisés avec les écoles parisiennes des projets de recherches sur les soldats morts répertoriés sur les plaques commémoratives apposées à l'entrée des écoles. L'étude des registres scolaires est croisée avec celle des registres militaires pour retracer le parcours de ces hommes, analyser la coïncidence entre le niveau scolaire, renseigné dans les appréciations, et le niveau d'instruction et l'affectation, mentionnés dans l'état signalétique de leur service militaire.

Une mise en accès pour quels usages ?

Le guide permet de répondre aux demandes de recherches variées, qu'elles soient personnelles, généalogiques ou administratives. Pour ces dernières, les registres d'inscription des élèves révèlent un caractère probant et permettent de délivrer des attestations de scolarité. Par exemple, des personnes d'origine juive entamant des démarches d'indemnisation auprès de l'État allemand attestent, grâce aux mentions portées dans ces registres, qu'elles ont été déscolarisées en raison des persécutions antisémites. D'autres personnes, demandant leur naturalisation, prouvent grâce aux dates extrêmes de scolarisation portées dans ces registres qu'elles résident en France depuis suffisamment longtemps pour acquérir la nationalité française.

En matière d'exploitation scientifique, tout reste à faire. Le guide met en lumière des sources brutes et ouvre aux chercheurs et historiens de nouveaux champs de recherche. Les fonds collectés ne permettent pas, à quelques exceptions près, de faire des monographies d'école. Toutefois, en les recoupant avec les documents versés par les services de la Ville et du rectorat de Paris, il est possible de mieux appréhender la vie scolaire parisienne. Le caractère systématique de la collecte des registres d'inscriptions permet, en outre,

d'envisager des recherches sur la sociologie des quartiers (évolution des métiers, étude des migrations, degré d'instruction et itinéraires scolaires) et sur les méthodes éducatives (relations entre les enseignants, les parents et les enfants, évolution du vocabulaire éducatif).

Conclusion

Ce premier tome consacré aux archives des écoles primaires concrétise pour les Archives de Paris une opération de collecte réussie et constitue un résultat durable dont la valeur scientifique est reconnue. La prochaine mise en ligne sur Internet des instruments de recherche des écoles permettra de répondre aux limites que pose le guide papier : distinction peu aisée pour le public entre services producteurs et versants, obsolescence du guide après l'entrée de versements complémentaires. Une recherche multicritères sera alors possible et celle, par service producteur, facilitée.

La publication du second tome consacré aux archives des établissements secondaires est un des projets du département de la politique de collecte. Un comité scientifique devra être monté pour en définir le contenu, la forme (état des versements ou des fonds) et la finalité. La réflexion sera certainement menée de manière différente puisque la collecte des fonds est close ; une prise de recul sera possible et permettra d'avoir une vision plus objective des fonds à valoriser. Une notice d'introduction historique pour chaque établissement et un travail typologique sont souhaitables ; des sources complémentaires et une bibliographie spécifiques au secondaire, issues du premier tome et augmentées, sont envisagées.

Avec ce type de projet autour des archives scolaires, les Archives de Paris rendent lisibles leurs missions fondamentales à savoir de collecte réglementaire, de classement et de conservation des archives publiques présentant un intérêt historique. Elles assurent également leur mission de service public en ouvrant leurs fonds au plus grand nombre sur une thématique fédératrice.

Audrey CESELLI
Archiviste
audrey.ceselli@paris.fr